



AVIS DE COURSE

PORT LAF CUP 2026

Du 23 au 24 mai 2026

www.clubdelavalleedesfous.com

Avec le soutien de nos partenaires :



PORT LAF CUP 2026

Club de la Vallée des Fous – Port La Forêt

Grade 5B – du 23 au 24 mai 2026 à Port La Forêt – La Forêt Fouesnant

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

1. REGLES :

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) :

Les IC seront disponibles **le 22 mai 2026 à partir de 19h00** sur le groupe WhatsApp créé pour l'occasion.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au club house du Club de la Vallée des Fous.

3. COMMUNICATION :

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp créé pour l'occasion dont le lien est disponible ci-après :

Port Laf Cup 2026
Groupe WhatsApp



[NP][DP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS :

4.1. Admissibilité

L'épreuve est ouverte à :

- Tous les bateaux de type Caravelle répondant aux exigences de la jauge Caravelle

4.2. Inscriptions

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail au CVF (clubdelavalleedesfous@gmail.com) au plus tard le 17/05/2026 pour pouvoir profiter du tarif d'inscription réduit.

Les frais d'inscriptions seront à régler sur place lors de la confirmation d'inscription qui se déroulera le vendredi 22 mai 2026 de 17h00 à 19h00 au club house du CVF à Port La Forêt.

A Noter qu'aucune inscription ne sera réalisée les jours de courses. En cas d'impossibilité d'être présent le samedi 23 mai, il est demandé d'envoyer par mail (clubdelavalleedesfous@gmail.com) la fiche d'inscription entièrement renseignée et d'envoyer un chèque à l'ordre du CVF pour confirmer l'inscription avant le 17 mai. En cas d'annulation de l'épreuve, le chèque sera réexpédié à son émetteur.

4.3. Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1. Pour les concurrents :

- Concurrent majeur : La licence club FFVoile valide avec la mention « compétition » ou « pratiquant » ou d'une licence FFV temporaire valide ,
- Concurrent mineur : La licence club FFVoile valide avec la mention « compétition » ou « adhésion » ou « pratiquant ». Dans ces deux derniers cas, la licence devra être accompagnée de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Il sera également demandé une autorisation parentale.
- Concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, étrangers ou français résidant à l'étranger :
 - ✓ un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - ✓ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - ✓ pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3.2. Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,

5. DROITS A PAYER

5.1. Les droits sont les suivants :

Classe	MONTANTS INSCRIPTION	
	Si inscription avant le 17/05/2026 inclus	Inscription au-delà du 17/05/2026
CARAVELLES	50€	70€

6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Vendredi 22 mai 2026	17h00	19h00

7.2. Jours de course :

Dates	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Samedi 23 mai	10h00	Toutes
Dimanche 24 mai	9h00	Toutes

Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

[DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de samedi 23 mai à 9h00.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtiers ou construits.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

A partir de 4 courses courues, la plus mauvaise manche sera retirée.

12. IDENTIFICATION DES BATEAUX

Un bateau peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification avant la première course.

13. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur aura été indiqué par l'organisateur dans le port de Port La Forêt pendant la durée de l'épreuve.

14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15. PROTECTION DES DONNÉES

15.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2. Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

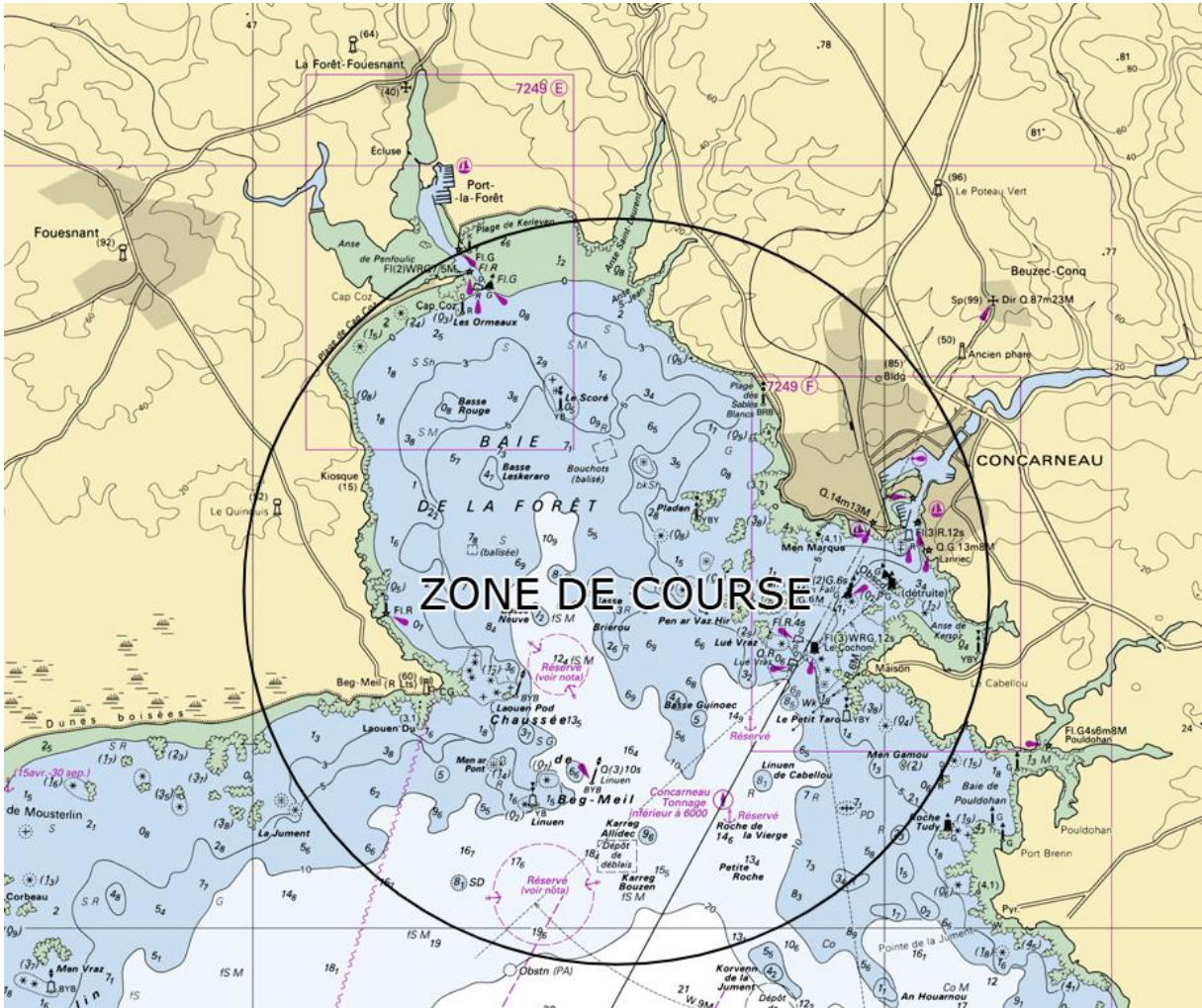
Des prix seront distribués

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le port des brassières de sécurité est obligatoire pour tous les équipiers.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Club de la Vallée des Fous : clubdelavalleedesfous@gmail.com

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE HORAIRES DES MAREES

Concarneau

Samedi 23 Mai 2026

UTC+2 Semaine 21

47°52' N
3°54' W

Lever du soleil : 06h26

Premier quartier de lune

Coucher du soleil : 21h51

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		06h52			1,55m				
PM	55	11h15	06h23	01h03	4,02m	2,47m	0,21m	0,62m	1,24m
BM		17h14	05h59	00h59	1,79m	2,23m	0,19m	0,56m	1,12m
PM	52	23h39	06h25	01h04	4,21m	2,42m	0,20m	0,61m	1,21m

Dimanche 24 Mai 2026

UTC+2 Semaine 21

47°52' N
3°54' W

Lever du soleil : 06h25

Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 21h52

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		06h01			1,68m				
PM	51	12h29	06h28	01h04	3,97m	2,29m	0,19m	0,57m	1,15m
BM		18h25	05h56	00h59	1,84m	2,13m	0,18m	0,53m	1,07m



Horaires des marées - <https://maree.info> © 2002-2026 - Mise à jour le 11 octobre 2023 - Conditions d'utilisation et de reproduction - Cookies
D'après les prédictions des marées officielles © SHOM - mise à jour 06/2016 - Licence n°20/2015 - webmaster@frbateaux.net